

# DÉPARTEMENT DU VAI -DE-MARNE

# ACHAT DE DENRÉES ET DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LES BESOINS DE LA CUISINE CENTRALE

# **ACTE D'ENGAGEMENT**

# **MARCHÉ 2024-02**

Cadre réservé à l'acheteur :

NOTTETÉ LE		,		,	2	٥	2	4
NOTIFIE LE		/		/	2	U	2	4

Retour des offres avant le lundi 27 mai 2024 à 12h00

### **COMMUNE DE VILLECRESNES**

Direction des Affaires Générales
Service de la Commande Publique
Place Charles de Gaulle
94440 VILLECRESNES
© 01 45 10 39 38

# **SOMMAIRE**

ARTICLE 1 - CO-CONTRACTANTS	4
ARTICLE 2 - OFFRE	6
ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ	9
ARTICLE 4 - PAIEMENT	10
ARTICLE 5 - OBLIGATION D'INFORMATION	10
ARTICLE 6 - AFFIRMATION SUR L'HONNEUR	11
ARTICLE 7 - ACCEPTATION DE L'OFFRE	11

### **OPÉRATION:**

Le présent marché a pour objet de réaliser l'achat de denrées et de produits alimentaires nécessaires à la confection des repas au sein de la Cuisine Centrale.

Les prestations concernent la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour les besoins des Écoles Maternelles et Élémentaires, du Centre de Loisirs du Bois d'Auteuil, pour la restauration des enfants âgés de 6 à 36 mois de la structure multi-accueil « Espace Léon Constantin » et pour les repas (portages à domiciles et repas de tous les mercredis midis pour le Club Arc-en-Ciel) gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), ainsi que l'achat de produits alimentaires destinés aux prestations évènementielles organisées par la commune.

Le Pouvoir Adjudicateur est : la Commune de Villecresnes.

Il est lancé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique pour la conclusion d'un marché de fournitures.

Cette procédure est régie intégralement par le Code de la Commande Publique.

Ce marché sans montant minimum/maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code la Commande Publique.

Représentant du Pouvoir Adjudicateur :

#### **MAIRIE DE VILLECRESNES**

Monsieur le Maire de Villecresnes Place Charles de Gaulle 94440 VILLECRESNES Téléphone : 01 45 10 39 00

#### Ordonnateur:

Monsieur le Maire de la Commune de Villecresnes

Comptable public ou Organisme chargé du paiement :

Service de Gestion Comptable de Créteil D.D.F.I.P.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois **précédant la date limite de remise des offres,** ce mois est appelé mois Mo.

## **ARTICLE 1 - CO-CONTRACTANTS:**

# 1.1. Pour les entreprises individuelles :

Je soussigné (nom et prénom) :
Agissant en mon nom personnel, domicilié (adresse et numéro de téléphone) :
Immatriculé (numéro d'identification S.I.R.E.T.) :
À l'I.N.S.E.E. sous le numéro :
Au registre du commerce du greffe du tribunal de :
Au répertoire des métiers de la chambre des métiers de :
Sous le :
1.2. Pour les sociétés :
Je soussigné (nom, prénom et qualité) :
Agissant au nom et pour le compte de (préciser raison sociale et forme juridique de la société) :
Au capital de :
Dont le siège social est (adresse complète et numéro de téléphone) :
Immatriculé (numéro d'identification S.I.R.E.T.) :
À l'I.N.S.E.E. sous le numéro :
Et au registre du commerce sous le numéro :

#### Commune de Villecresnes - A.E. Achat de Denrées Alimentaires

Après avoir pris connaissance du Règlement de Consultation et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code la Commande Publique :

- M'engage sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations de service dans les conditions définies ci-après, l'offre ainsi présentée ne me liant toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.
- Demande que la Commune de Villecresnes se libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Nom et raison sociale :
Banque (domiciliation bancaire et numéro de compte) :
C.C.P., Trésor Public ou autre organisme financier :
- Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à

- Affirme sous peine de resiliation de plein droit du marche, ou de sa mise en regie, a mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens) que je ne tombe pas (ou que ladite société ne tombe pas) sous le coup de l'interdiction des articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code la Commande Publique.
- M'engage expressément à notifier immédiatement à la personne responsable du marché les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :
  - Aux personnes ayant pouvoir d'engager l'Entreprise.
  - À la forme de l'Entreprise.
  - À la raison sociale de l'Entreprise ou à sa dénomination.
  - À son adresse ou à son siège selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale.
  - À son capital social.
  - Et plus généralement à toutes les modifications importantes du fonctionnement de l'Entreprise.

Le marché pourra être dénoncé par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, transmise avec un préavis de **3 mois** avant la fin de la période en cours.

- Atteste sur l'honneur :
  - Avoir l'intention de respecter les termes du marché et la réglementation en vigueur.
  - Ne pas avoir l'intention de faire appel à des salariés de nationalité étrangère pour, le cas échéant, m'assister dans la mission.

Dans l'affirmative, certifie que ces salariés sont ou seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France.

#### **ARTICLE 2 - OFFRE :**

#### 2.1. Conditions générales de l'offre de prix :

La décomposition du prix global forfaitaire est développée dans le fascicule « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) ».

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, ainsi que tous les frais afférents de l'Entreprise (transport des personnels de l'Entreprise jusqu'aux lieux d'exécution par exemple).

La personne habilitée à engager l'Entreprise certifie que les prix fixés n'excèdent pas ceux de son barème public pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle à la date de la signature par lui-même de sa proposition, et que ce barème public a été établi conformément aux textes légaux et réglementaires concernant les prestations, ainsi qu'aux accords qu'il a pu passer avec l'autorité compétente.

Il s'engage à fournir au Pouvoir Adjudicateur, à sa demande, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

L'accord sur la prestation et son prix constaté dans le présent marché porte :

Pour ce qui concerne les prestations, dans les conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) joint au dossier de consultation.

Pour ce qui concerne la détermination du prix, dans les conditions fixées par l'article 7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) joint au dossier de consultation.

Les candidats devront impérativement compléter l'ensemble des montants des articles 2.2 et 2.4 du présent acte (pages 6 à 8), sous peine de nullité de l'offre.

### 2.2. Mois Mo d'établissement des prix :

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la remise des offres, ce mois est appelé « mois zéro » (Mo).

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a choisi l'euro pour l'établissement des prix.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 7.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) joint au dossier de consultation.

#### 2.3. Coût de l'ensemble des prestations :

#### **MONTANT TOTAL HORS TAXES:**

(en chiffres)(en toutes lettres)	euros H.T.
	euros H.T.
T.V.A. AU TAUX DE 5,5 % :	
(en chiffres)(en toutes lettres)	euros
(CIT LOUISES FELLI CS)	
MONTANT TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES:	
(en chiffres)	euros T.T.C.
(en toutes lettres)	

Il est précisé que le marché raisonne en prix unitaires.

Sur cette base, son montant annuel sera fonction des quantités réellement livrées.

euros T.T.C.

Le marché est réglé par application aux prix figurant sur le catalogue et le fascicule « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.) » réellement mises en œuvre.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage au transport et au dépôt des fournitures.

Ce marché s'exécutera par émission de bons de commande successifs selon les besoins de la Collectivité.

La Commune de Villecresnes se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

#### 2.4. Taux de remise :

Le taux de remise est fixe pour toute la durée du marché.

#### 2.5. Paiement des factures :

Le paiement se fera sur présentation d'une facture à l'issue de l'admission de la prestation.

Les modalités du règlement des comptes sont les suivantes : les comptes sont réglés en

une seule fois, à l'achèvement de chaque prestation objet d'un bon de commande.

Les modalités de règlement sont fixées à l'article 8 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) joint au dossier de consultation.

#### 2.4. Sous-traitance:

### Montant sous-traité désigné au marché :

Les annexes n° au présent Acte d'Engagement (A.E.) indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

<u>NOTA :</u> Le candidat dev	ra joindre l'imprimé « Annexe n°	de l'A.E. relatif à la
présentation d'un sous-	traitant ou Acte Spécial » (CERFA n° Do	C4) dûment complété, daté
et signé par le Titulaire	(ou le mandataire dans le cas de group	pement) et le sous-traitant.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant H.T.	euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 5,5 %	euros (en chiffres)
- Montant T.T.C.	euros (en chiffres)
	<b>euros</b> (en lettres)

#### <u>Montant sous-traité envisagé</u>:

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché.

Les sommes, figurant sur ce tableau, correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder :

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT H.T.
TOTAL	€

### Créance présentée en nantissement ou cession :

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est donc de :
euros T.T.C. (en chiffres)
euros T.T.C. (en lettres)
<b>Copie délivrée en unique exemplaire</b> pour être remise à l'établissement de crédit ou au bénéficiaire de la cession ou du nantissement de droit commun.

# <u> ARTICLE 3 - DURÉE DU MARCHÉ :</u>

La présente consultation est un marché de fournitures pour la réalisation d'un contrat d'achat et de livraison de produits alimentaires conventionnels et biologiques nécessaires à la confection des repas au sein de la Cuisine Centrale, exécuté durant une période de **1 an** à compter de la date de notification, renouvelable **3 fois** par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède **4 ans.** 

Le marché est signé pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Conformément à l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique, la reconduction du marché est tacite.

La date de début de marché est la date de notification du marché.

Il peut être mis fin au marché par toute partie qui en prendrait l'initiative, à charge pour elle d'en informer par lettre recommandée avec accusé de réception l'autre partie, dans un délai minimum de **3 mois** avant la date anniversaire du marché (cette date correspondant à la date de notification du marché).

Si le Pouvoir Adjudicateur décide de ne pas reconduire le marché, sa décision sera notifiée au Titulaire au moins **3 mois** avant la fin de la période.

Si le marché n'est pas reconduit pour la période suivante, le Titulaire reste néanmoins engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

#### Délai d'exécution:

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché.

En conséquence si un bon de commande est émis en fin d'exécution, il restera valide après l'expiration du marché en application duquel il a été émis.

#### **ARTICLE 4 - PAIEMENT :**

Les sommes dues au Titulaire et au sous-traitant de premier rang éventuel du marché, seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La Commune de Villecresnes se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de :

Nom et Raison Sociale :		
Banque (Centre de chèque	es postaux, Trésor Public) :	
Code guichet		
RIB	CLÉ	
RIP	CLÉ	

#### **ARTICLE 5 - OBLIGATION D'INFORMATION :**

Le co-contractant s'engage expressément à notifier immédiatement à la personne responsable du marché, les modifications survenant au cours de l'exécution du marché qui se rapportent :

- Aux personnes ayant le pouvoir d'engager l'Entreprise.
- À la forme de l'Entreprise.
- À la raison sociale de l'Entreprise ou à sa dénomination.
- À son adresse ou à son siège social selon qu'il s'agit d'une personne physique ou d'une personne morale.
- À son capital social.
- À toutes modifications importantes du fonctionnement de l'Entreprise.

Le présent engagement ne vaut que si sa notification est effectuée dans un délai inférieur à **120 jours** à compter de la date d'établissement de ce document.

#### **ARTICLE 6 - AFFIRMATION SUR L'HONNEUR :**

J'affirme, sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs, ne pas tomber, sous le coup des interdictions énumérées aux articles L.2141-1 à L.2141-14 et R.2143-6 à R.2143-10 du Code la Commande Publique concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au Code Général des Impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

#### **ARTICLE 7 - ACCEPTATION DE L'OFFRE :**

La présente offre est acceptée.

Les sous-traitants proposés ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

<i>7.1.</i>	Engagement du candidat :	
À		
Le		
(Signa Porter	ndidat : ture et tampon la mention manuscrite t approuvé »)	
<i>7.2.</i>	Acceptation de l'offre par la Commune de	e Villecresnes :
Au pr	ix de :	€ H.T.
Soit a	u prix de	€ T.T.C
(Offre	e retenue par la Commune de Villecresnes)	
E.	ist acceptée la présente offre pour valoir Acte d'	'Engagement
À Ville	ecresnes,	Le Maire
		Conseiller départemental
Le		Patrick FARCY